

<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE 16 RUE BORDE 13357 MARSEILLE cedx 20 TELEPHONE : 04.91.17.91.17 drfip13@dgifp.finances.gouv.fr</p>	<p>MUNICIPALITE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE DU enregistrement PL DIVCOU 2013.08.2013 - 6 SEP. 2013 Courrier arrive le</p>	<p>AVIS DU DOMAINE (Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié) Articles L1211-1 et L1211-2 du Code général de la propriété des personnes publiques</p>
<p>POUR NOUS JOINDRE :</p>	<p>Original à DUF</p>	
<p>POLE GESTION PUBLIQUE DIVISION FRANCE DOMAINE Service des Evaluations Immobilières 38 boulevard Baptiste Bonnet 13285 MARSEILLE CEDEX 08 Affaire suivie par Philippe LONGCHAMPS ☎ : 04 91 23 60 54 / 📠 : 04 91 23 60 23 N/ REF. : 2013-215V2241ratt2013-215V2139</p>	<p>Copie à R. Narschard</p>	<p>Monsieur le Directeur Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole BP 48014 13567 Marseille Cedex 02</p>

Marseille, le 30/08/2013.

Objet : Commune de Marseille 15^{ème} arrondissement.
Centre de transfert des déchets Nord.

VI réf. : DAAFSAF-23340DS1/2013/07-57709 - Affaire suivie par Brigitte CREMADES.

En réponse à votre demande d'évaluation du 12 juillet 2013 portant sur ensemble immobilier visé en objet, cadastré section 905 H n° 144p pour 53 400 m², j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au regard des éléments fournis le prix de **8 950 000 €** proposé n'appelle pas d'observation sur le plan domanial.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'inspecteur divisionnaire,


Chantal GUILHOT

COURRIER DPAUCV	
Arrivé le	- 9 SEP. 2013
A :	DDE/DAAF/GT
Copie :	